

Commune
De
TORCE EN VALLEE

**Délibérations
Du Conseil Municipal**



Date de convocation
4 septembre 2024
Date d'affichage
4 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 10 septembre, à vingt heures huit minutes,
Le Conseil municipal légalement convoqué le quatre septembre deux mil vingt-quatre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, Maire.

En exercice 15
Présents 12
Votants 13

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Emilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Olivier LE CORF, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Aurélie BUTET, Vincent GUILLERME.

Absents : Pascaline LEGENDRE; Yves GICQUEL,

Absente et excusée : Annick CUISNIER donne pouvoir à Emilie LOPES pour voter en ses lieu et place.

Le président a dénombré 11 conseillers présents à l'ouverture de la séance et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur DENIS Debelle remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Vincent GUILLERME est arrivé à 20h13

AVENANT AU CONTRAT SUEZ « CHEMIN DE LA FOLIE » 2024 - 039

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à l'extension du réseau d'assainissement du chemin de la Folie il y a lieu d'élaborer un avenant au contrat signé avec Suez en 2020.

Les objectifs de cet avenant sont les suivants :

- Intégrer un poste de relevage « PR Chemin de la Folie »
- Supprimer du Plan Technique de Renouvellement les équipements au programme du Point de Relevage « Les Roses » et les passer en garantie (à date, aucun renouvellement ne s'est avéré nécessaire.)

2025	PR Les Roses	Armoire électrique	2500
		Disjoncteur	275
		Régulateur de niveaux	200
		Barres de guidage pompes	750
		Clapet pompe 1	495
		Clapet pompe 2	495
		Pompe 1	1050
		Pompe 2	1050
		Vanne pompe 1	360
		Vanne pompe 2	360

PASSAGE EN GARANTIE

- Des installations existantes et suppression du plan de renouvellement pour la fin du contrat pour le poste du chemin de rose soit 7 535 € pour 2 ans.
- Remise à niveau des tampons rue de la poste pour un montant de 6 400 € sur 2 ans
- Intégration du nouveau poste du chemin de la folie dans le périmètre d'affermage



Annulation du plan de renouvellement	7535,00 €
Travaux sur tampons de la poste	6400,00 €
Garantie	+ 150,70 €
Charges relatives à l'exploitation du chemin de la folie	1320,10 €
Total	7535,00 - 6400,00 - 150,70 - 1320,10 = 335,80 € pour 2 ans
	Soit 167.90 € par an
	Arrondis à 168 €

L'équilibre financier permettra de ne pas impacter le coût du m3 d'eau assujetti pour l'abonné.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant au contrat ainsi que le devis établi par Suez concernant les travaux de remise à niveau des tampons rue de la Poste pour un montant de 6 400 euros HT soit 7 680 euros TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir prendre part au vote.

☞ *Après délibération, le Conseil municipal, par le vote à main levée à l'unanimité :*

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis pour les travaux de remise à niveau des tampons rue de la Poste pour un montant de 6 400 euros HT soit 7 680 euros TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint le représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROYER

